

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 février 2020
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Lettre datée du 12 février 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, à savoir la République d'Arménie, la République du Bélarus, la République du Kazakhstan, la République kirghize, la Fédération de Russie et la République du Tadjikistan, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration commune sur la situation en Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 12 février 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration commune des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur la situation en Afghanistan

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) se déclarent préoccupés par les tensions qui caractérisent la situation politique et militaire dans la République islamique d'Afghanistan, en particulier dans les provinces du nord, et prennent note de l'intensité des hostilités et de la persistance des attaques terroristes dans tout le pays. Le nombre croissant de victimes civiles est particulièrement alarmant.

Les États membres de l'OTSC s'inquiètent vivement de la présence en Afghanistan de l'État islamique d'Iraq et du Levant et de plusieurs autres groupes terroristes, et estiment qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour neutraliser ces entités.

Les États membres de l'OTSC sont convaincus que la production et le trafic de drogues sont indissociables de la menace terroriste et appellent l'attention sur la nécessité d'intensifier la lutte contre la production illicite de drogues et de renforcer la coopération internationale pour bloquer les itinéraires empruntés pour transporter des drogues en provenance de l'Afghanistan.

Les États membres de l'OTSC soulignent que la situation en République islamique d'Afghanistan ne pourra être réglée que par la voie politique et diplomatique, se félicitent de l'action menée par la communauté internationale pour instaurer la paix dans le pays, notamment dans le cadre des consultations sur l'Afghanistan selon la formule de Moscou et du dialogue intra-afghan lancé en février 2019, et prennent note du processus de négociation engagé avec les Taliban à l'initiative des États-Unis et des travaux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

Les États membres de l'OTSC poursuivront, dans le cadre de l'Organisation, notamment au sein du Groupe de travail sur l'Afghanistan du Conseil des ministres des affaires étrangères, leurs activités communes en vue d'éliminer les menaces pesant sur la sécurité régionale qui sont issues du territoire de la République islamique d'Afghanistan.

Les États membres de l'OTSC sont favorables à la consolidation de la société afghane, à la stabilisation de la situation politique au profit de tous les Afghans et à l'établissement d'une paix durable en Afghanistan, ce qui contribuera au renforcement de la sécurité régionale et mondiale.